



# Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2024

# 2024

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2024, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de la Mgéfi,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états réglementaires publics (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de Mgéfi du 25 mars 2025 et par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 26 mars 2025.

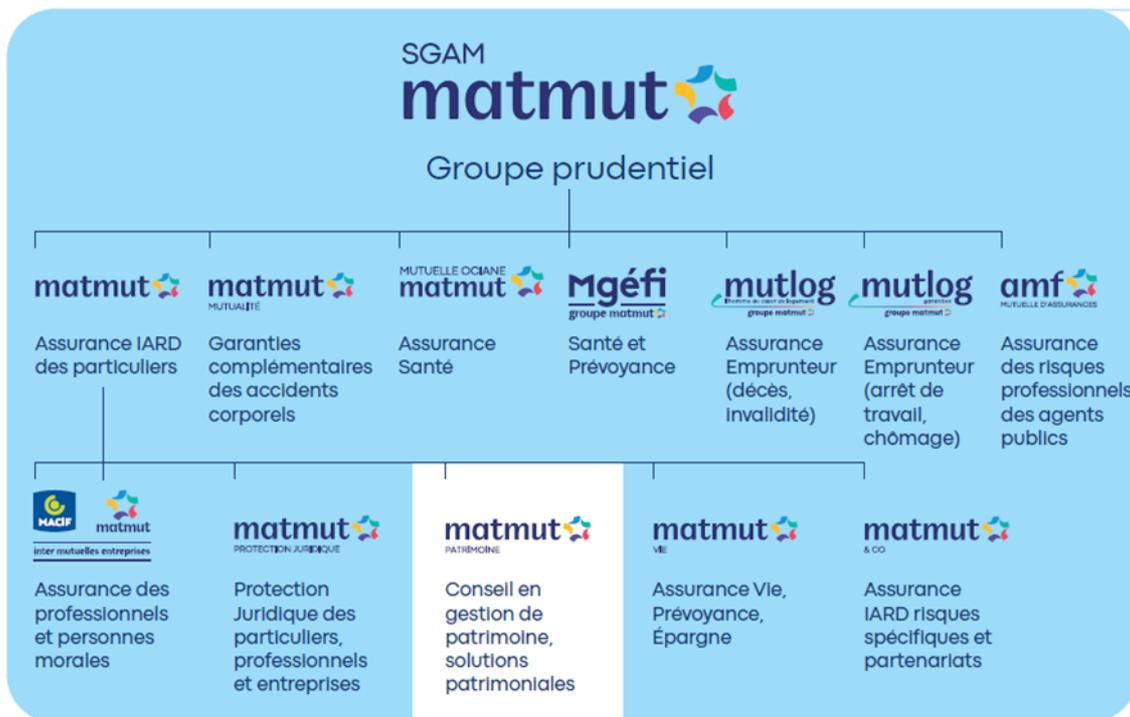
## SOMMAIRE

<b>Synthèse</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>7</b>
A1 - Présentation de l'activité	8
A2 - Résultats de souscription	9
A3 - Résultats des investissements	9
A4 - Résultats des autres activités	10
A5 - Autres informations	11
<b>PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>12</b>
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	12
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	15
B3 - Gestion des risques	17
B4 - Système de contrôle interne	20
B5 - Fonction d'Audit Interne	22
B6 - Fonction Actuarielle	23
B7 - Sous-traitance	23
B8 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	24
B9 - Autres informations	24
<b>PARTIE C - PROFIL DE RISQUE</b>	<b>25</b>
C1- Risque de souscription	26
C2 - Risque de marché	27
C3 – Risque de crédit	29
C4 - Risque de liquidité	29
C5 – Risque opérationnel	30
C6 - Autres risques importants	31
C7 – Autres informations	31
<b>PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>	<b>32</b>
D1- Actifs	33
D2 - Provisions techniques	35
D3 – Autres passifs	37
D4 – Méthodes de valorisation alternatives	37
D5 – Autres informations	37
<b>PARTIE E - GESTION DU CAPITAL</b>	<b>38</b>
E1- Fonds propres	38
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	40
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	40
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	40
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	40
E6 – Autres informations	40
<b>ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS</b>	<b>41</b>

## SYNTHESE

### ACTIVITE ET RESULTATS

La Mgéfi est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Pour l'exercice 2024, la mutuelle présente les indicateurs de référence suivants :



Montant en K€	2 024	2 023	Variation 2024 2023	
Cotisations brutes	270 637	255 140	15 497	6,1%
Résultat de souscription	-742	-4 467	3 725	-83,4%
Résultat financier	4 362	4 929	-567	-11,5%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-1 018	-1 053	34	-3,2%
Autres éléments techniques	4 416	4 794	-377	-7,9%
Participation des salariés	0	0	0	-
Résultat exceptionnel	-208	-83	-125	152,0%
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>6 810</b>	<b>4 120</b>	<b>2 690</b>	<b>65,3%</b>
Impôt sur les sociétés	-2 366	-1 263	-1 104	87,4%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4 444</b>	<b>2 858</b>	<b>1 586</b>	<b>55,5%</b>
Fonds propres S2	204 516	192 495	12 021	6,2%
SCR	86 861	82 393	4 468	5,4%
Ration de couverture du SCR	235,5%	233,6%	1,8 points	0,8%

En 2024, la Mgéfi gagne plus de 5 000 personnes protégées et étend son territoire de conquêtes en s'ouvrant à d'autres versants de la Fonction publique.

Le résultat net après impôts 2024 s'établit à hauteur de **4,4 M€** et représente 1,6% des cotisations. Ce résultat témoigne de notre modèle mutualiste avec un fort niveau de redistribution des cotisations en faveur des adhérents en complémentaire santé (**84,8 %**) tout en conservant un modèle économique sain avec un abondement mesuré en fonds propres, gage de solidité financière.

Le chiffre d'affaires de la Mgéfi qui intègre la santé et l'incapacité de travail s'élève à 270,6 M€ en progression de 6,1 % par rapport à 2023 grâce notamment à l'acquisition de nouveaux contrats collectifs et le succès de l'offre

VicTerria 100 % digitalisée destinée aux agents de la fonction publique territoriale et co-distribuée par la mutuelle Ociame Matmut dans le cadre des synergies développées au sein du Groupe Matmut.

Des indexations de tarif très mesurées ont permis de faire face à l'inflation médicale (+ 3,2 %) dont une part est due aux évolutions conventionnelles et réglementaires, avec les effets en année pleine des mesures 2023 dont la revalorisation des consultations médicales, la hausse du ticket modérateur applicable sur les actes de soins et honoraires dentaires et les nouvelles mesures 2024 dont la nouvelle convention médicale, les avenants passés avec les professionnels de santé prévoyant de nouvelles revalorisations tarifaires...

Ainsi, le résultat de souscription est proche de l'équilibre grâce notamment à la parfaite maîtrise des frais généraux. Le taux de frais de gestion en santé est en baisse à **13,16 %** contre 13,93 % en 2023.

Les activités de gestion et de distribution de produits d'assurance génèrent des revenus d'intermédiation et contribuent au **résultat technique** qui atteint **3,7 M€**.

Le résultat financier vient en soutien du résultat technique avec un montant de 4,4 M€.

Ainsi, 2024 apparaît comme une excellente année pour la Mgéfi qui conforte son ratio de solvabilité avec une augmentation de ses fonds propres de 12 M€ soutenus par son résultat net et ses plus-values latentes.

Le ratio de couverture du SCR est en augmentation de 1,8 point par rapport à 2023 pour arriver à un niveau de **235,5 %**, ce qui démontre la solidité financière de la mutuelle.

De plus, la Mgéfi renforce son excellence opérationnelle. Elle est certifiée NF 345. Cette norme témoigne de la qualité des services de la Mgéfi tournée vers la satisfaction adhérent. Cette certification se base sur des indicateurs qui permettent de mesurer l'atteinte des engagements définis dans la politique adhérent et oblige la mutuelle à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

## **SYSTEME DE GOUVERNANCE**

La gouvernance mutualiste de la Mgéfi garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'Assemblée générale composée des délégués élus par les adhérents,
- Le Conseil d'administration composé d'administrateurs élus par l'Assemblée générale,
- Les dirigeants effectifs : le Président et le Directeur général,
- Les responsables de fonctions clés participant régulièrement au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de la mutuelle et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

Depuis 2018, le Groupe Matmut, dont la Mgéfi est une des entités, s'est structuré juridiquement sous la forme d'une Sgam prudentielle.

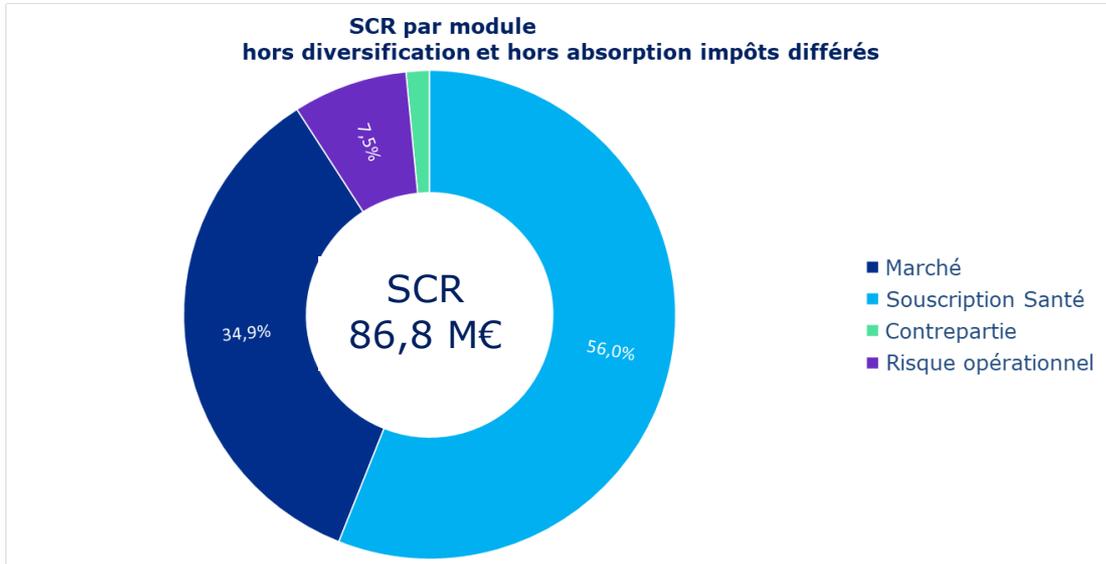
Cette structuration a un double objectif :

- Adapter le modèle organisationnel et de gouvernance du Groupe à ses ambitions stratégiques et de développement ;
- Mettre en place une organisation et une gouvernance qui répondent aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

La structuration en groupe prudentiel a pour effet d'installer une tête de Groupe prudentielle incarnée par la **Sgam Matmut** (tête de groupe), et de renforcer les liens de solidarité existants entre les différentes entreprises affiliées.

**PROFIL DE RISQUE**

La Mgéfi évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



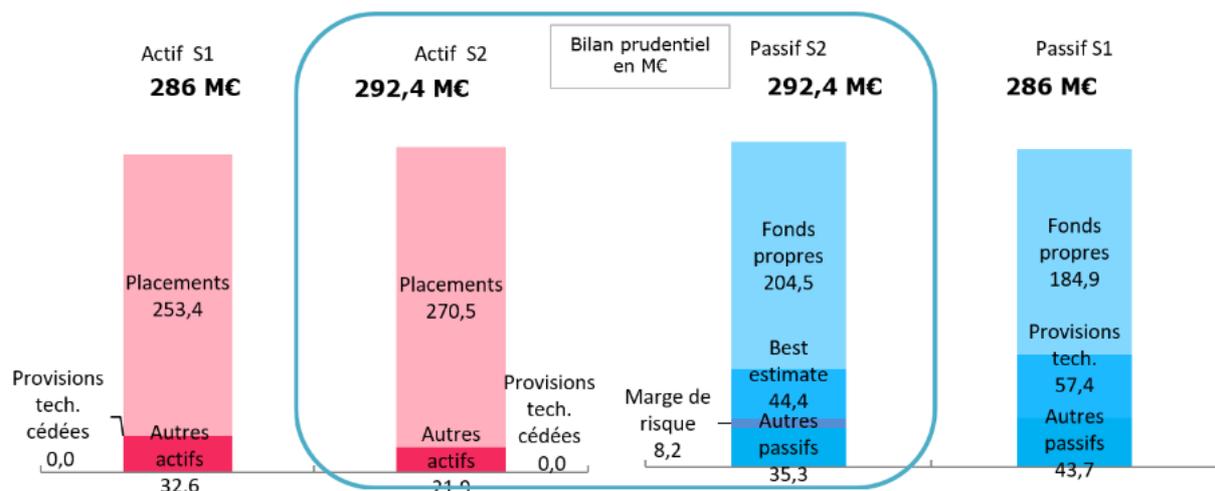
Le profil de risque de la Mgéfi est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle représentant respectivement 56 % et 34,9 % du total du BSCR.

Le risque de souscription santé porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé, avec un poids significatif. Le risque de marché est principalement composé des risques Action, Immobilier et Spread.

Mgéfi est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

**VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE**



Le bilan 2024 de la Mgéfi se compose :

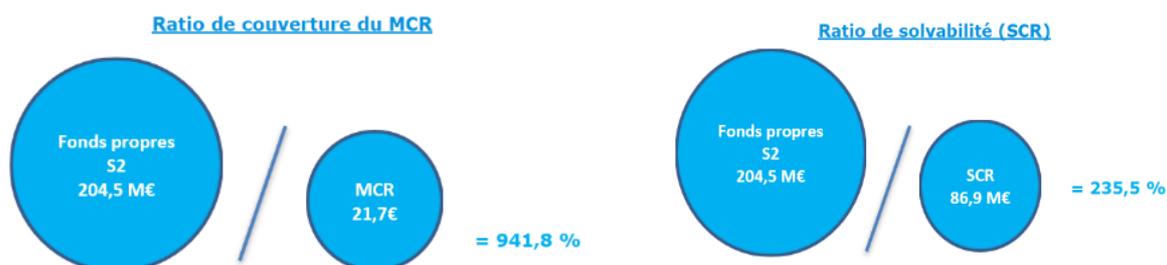
- à l'actif de 93% de placements (hors immobilier d'exploitation) et de 7% des autres actifs.
- au passif de 70% de fonds propres, 15% de Best Estimate, 3% de marge de risque et 12% d'autres passifs.

La Mgéfi n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques et sur les taux). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## **GESTION DU CAPITAL**

**235,5%**

(+1,8 point vs  
2023)



Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 86,9 millions d'euros ; et le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 21,7 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de la Mgéfi représentent :

- Plus de 2 fois le SCR avec un taux de couverture de 235,5 % ;
- Plus de 9 fois le MCR avec un taux de couverture de 941,8%.

La Mgéfi dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres. Elle couvre largement les exigences réglementaires.

## **PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS**

### **A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE**

La Mgéfi est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, qui couvre 321 354 personnes protégées, pour un chiffre d'affaires 2024 brut HT de 270,6 millions d'euros. Son activité repose principalement (91,2% des cotisations) sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

La mutuelle est affiliée à la Sgam MATMUT qui compte parmi ses affiliées, Matmut, Ociane Matmut, la mutuelle d'assurances AMF, Matmut Mutualité, ainsi que les mutuelles Mutlog et Mutlog Garanties

La Mgéfi détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 1-Accidents
- 2-Maladie

### **CHIFFRES CLES**



Chiffre d'affaires

**270,6** millions d'euros



Fonds propres

**204,5** millions d'euros



Résultat net combiné

**4,4** millions d'euros



Ratio de solvabilité

**235%**



321 354 personnes protégées

+ 1,7 % / 2023



270,6 M€ de cotisations HT brutes

+ 6,1% / 2023

Forte de sa stratégie d'ouverture au sein de la fonction publique, la Mgéfi a connu une bonne dynamique commerciale grâce à l'offre labellisée, 100 % digitale, à destination des agents territoriaux VicTerria Santé et de nombreux succès dans le cadre d'appels d'offres en santé collective obligatoire ou facultative émanant d'établissements publics ou de collectivités territoriales.

### **FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE**

Au-delà de l'activité commerciale soutenue, l'année 2024 a été marquée par plusieurs évènements importants :

- L'augmentation du coût des dépenses santé de 3,2 %, dont une part est due aux évolutions conventionnelles et réglementaires, avec les effets en année pleine des mesures 2023 dont la revalorisation des consultations médicales, la hausse du ticket modérateur applicable sur les actes de soins et honoraires dentaires et les nouvelles mesures 2024 dont la nouvelle convention médicale, les avenants passés avec les professionnels de santé prévoyant de nouvelles revalorisations tarifaires...
- La construction de la plateforme de gestion Santé mutualisée avec Ociane Matmut et des outils digitaux comme l'espace adhérent et l'espace « employeur » pour la gestion des contrats collectifs frais de soins dans le cadre de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires,

- La croissance du portefeuille s'est accompagnée d'une vigilance constante sur les frais de gestion avec un ratio en baisse (13,16 % versus 13,93 % en 2023),
- Une satisfaction adhérent toujours élevée qui souligne le niveau de performance opérationnelle et le niveau de la qualité de l'expérience client (90 %).
- La certification NF 345, obtenue en juillet 2024, a souligné de nombreux points forts : une culture adhérent insufflée à tous les niveaux, de nombreux dispositifs de recueil et d'analyse de la voix des adhérents, une forte implication des équipes opérationnelles qui travaillent ensemble dans un objectif commun de performance, de qualité et de satisfaction des adhérents.

## CONTROLE MGEFI

La Mgéfi est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

## NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM du cabinet	Adresse
Forvis Mazars	61 rue Henri regnault 92400 COURBEVOIE

## A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

L'activité de la Mgéfi repose sur des garanties complémentaires santé.

Les cotisations 2024 s'élèvent à 270,6 M€, dont 246,7 M€ pour les frais de soins et 24 M€ pour la protection du revenu. Les cotisations progressent de 6,1 % par rapport à 2023, soit +15,5 M€. Cette hausse s'explique principalement par une indexation modérée des cotisations individuelles et par un effet volume à la fois sur le marché individuel et collectif.

Sur le périmètre santé, la charge de prestations sur les frais de soins (209,6 M€) augmente sensiblement, traduisant une inflation médicale soutenue en 2024 après le transfert de charges de la Sécurité sociale en 2023 vers les organismes complémentaires.

Sur le périmètre protection du revenu, la charge de prestations s'établit à hauteur de 29,2 M€. Elle est relativement stable (+ 0,1 M€).

Le ratio combiné net (100,3 %) est en amélioration de 1,5 points et le résultat de souscription est en large évolution.

Montant en K€	2 024	2 023	Variation 2024 2023	
Cotisations brutes	270 637	255 140	15 497	6,1%
Charges des prestations brutes / provisions des contrats	-246 744	-236 454	-10 289	4,4%
Ratio prestations / cotisations (brut de réassurance)	-91,2%	-92,7%	-66,4%	-1,6%
Cotisations cédées	0	0	0	-
Prestations / provisions cédées	0	-6	6	-100,0%
Commissions réassureurs	0	0	0	-
Produits de placements alloués	1 018	1 053	-34	-3,2%
Frais	-25 653	-24 200	-1 454	6,0%
<b>Résultat technique</b>	<b>-742</b>	<b>-4 462</b>	<b>3 720</b>	<b>-83,4%</b>
<b>Ratio combiné net (sur primes acquises)</b>	<b>100,3%</b>	<b>101,7%</b>		<b>-1,5 points</b>

## A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier 2024 s'élève à 4,4 millions d'euros, en diminution de 0,6 M€ par rapport à 2023, conséquence d'une moindre cession d'actifs.

en K€	2024	2023	2024-2023
Résultat Financier	4 362	4 929	-567

Le tableau ci-dessous détaille par classe d'actifs les différents éléments composant l'essentiel du résultat financier comptable.

en K€	Revenus des placements			PV Réalisées		
	2024	2023	2024-2023	2024	2023	2024-2023
Obligations	2 111	1 555	556,3	-167	-2	-165
Actions	38	38	0,0			
Fonds d'investissement	308	483	-175,4	865	2 810	-1 945
Trésorerie et dépôts	1 010	622	387,6			
Immobilier			0,0			
<b>Total</b>	<b>3 466</b>	<b>2 698</b>	<b>768,6</b>	<b>698</b>	<b>2 808</b>	<b>-2 110</b>

Au titre de son activité d'investissement, la Mgéfi dispose d'un portefeuille de placement s'élevant à 270,3 M€ auquel s'ajoute 1,2 M€ de trésorerie sur un compte sur livret.

La structure du portefeuille de la Mgéfi se caractérise notamment par :

- une concentration des investissements directs obligataires sur la catégorie des obligations d'entreprises, les obligations souveraines étant peu représentées (112,7 M€),
- des investissements importants dans des organismes de placement collectif (121,4 M€),
- des actions détenues en direct (36 M€),
- une absence de produits structurés, de produits dérivés ou autres produits de titrisation.

Une part majoritaire des placements financiers est gérée sous mandat de gestion. Elle est investie avec un profil "prudent diversifié" et sert à couvrir très largement les engagements techniques. L'allocation stratégique cible est la suivante : l'exposition actions est comprise entre 0 % et 15 % ; l'exposition obligataire entre 80 % et 100 % et l'exposition monétaire entre 0 % et 10 %. Elle est donc essentiellement tournée vers des produits de taux faiblement volatiles et garantissant une bonne visibilité de rendement.

Le portefeuille des placements est en plus-value latente de 17,3 M€ contre 12,5 M€ à fin décembre 2023 et le taux de rendement financier est de 3,02 %.

## A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Les résultats des autres activités de la Mgéfi comprennent les données liées à l'intermédiation, soit les produits et charges liés à la gestion pour compte de tiers.

Les garanties prévoyance (décès, invalidité, incapacité, dépendance, rente survie) sont proposées soit en inclusion, soit de manière facultative, et relèvent de contrats souscrits auprès d'autres structures assurantielles. Pour ces contrats, la Mgéfi n'est qu'intermédiaire et inscrit donc les opérations dans les comptes de gestion pour compte de tiers. L'activité de la Mgéfi consiste essentiellement à la gestion de la relation avec les adhérents : inscription au contrat, collecte des cotisations, pré-instruction des demandes de prestations, versement des prestations reçues de l'assureur.

A ce titre, la mutuelle perçoit des commissions de gestion et des commissions de maîtrise technique qui sont inscrites dans le résultat des autres activités qui s'élève à 4 416 K€, en légère diminution par rapport à l'exercice 2023.

Montant en K€	2 024	2 023	Variation 2024 2023	
Autres éléments techniques	4 416	4 794	-377	-7,9%
Participation des salariés	0	0	0	-
Résultat exceptionnel	-208	-83	-125	152,0%
Impôt sur les sociétés	-2 366	-1 263	-1 104	87,4%
<b>Total des autres revenus et dépenses</b>	<b>1 842</b>	<b>3 448</b>	<b>-1 606</b>	<b>-46,6%</b>

## **A5 - AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## **PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE**

#### **ADMINISTRATION ET DIRECTION**

La Mgéfi est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité. Il s'agit d'une mutuelle sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les adhérents,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Président et le Directeur Général, dirigeants effectifs.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont décrits dans les statuts de la mutuelle.

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE**

Organe délibérant, l'Assemblée générale se prononce sur l'activité, les modifications des statuts, les comptes et les orientations stratégiques de la mutuelle après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux et les activités exercées, procède à l'élection des membres du Conseil d'administration et la nomination des commissaires aux comptes.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est composé de 29 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la mutuelle, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil d'Administration de la Mgéfi s'appuie sur :

- Le Bureau
- Les Comités et commissions

#### **LE BUREAU**

Le bureau est composé de la façon suivante :

- Le président du conseil d'administration,
- Huit vice-présidents au maximum.

Le bureau prépare les dossiers qui sont soumis à l'examen et à la décision du conseil d'administration. Il se réunit sur convocation du président.

#### **LES COMITES / COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour objectif d'assister le Conseil d'administration de la Mgéfi dans son rôle de surveillance :

- du système de contrôle interne et de gestion des risques de la mutuelle,
- du processus de reporting financier et d'élaboration des états transmis à l'autorité de tutelle, de l'indépendance du commissaire aux comptes.

##### La Commission des risques

Ses missions sont :

- Le suivi des risques majeurs et les actions de traitement associés,

- La prise en compte des risques dans le processus décisionnel et la détermination de la stratégie,
- Le suivi des travaux de reporting Solvabilité 2 (notamment les QRT et rapports réglementaires),
- La mise en œuvre du dispositif et des travaux ORSA,
- L'actualisation des politiques écrites.

#### La Commission des statuts

Elle est chargée de la traduction statutaire des orientations du Conseil d'administration sur les évolutions de l'offre prestataire et l'organisation politique ou administrative de la Mutuelle. Elle prépare la rédaction des modifications des statuts et de règlements mutualistes soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

#### Commission offre santé, prévoyance et services

Elle est chargée de la réflexion sur l'évolution de l'offre santé et de la prévoyance. Elle propose les adaptations nécessaires sur les garanties santé et prévoyance, réfléchit sur de nouvelles garanties, surveille les évolutions en matière d'assurance maladie et suit les relations avec les assureurs.

#### La Commission finances et placements

Elle est chargée de préparer l'information du Conseil d'administration sur les flux financiers, d'analyser le portefeuille, d'orienter et de suivre les placements, d'examiner le budget et l'arrêté des comptes, et d'analyser les provisions.

Elle doit procéder à un examen sérieux et approfondi des dossiers afin de donner un avis éclairé au Conseil d'administration et ainsi sécuriser les décisions.

#### La Commission formation

Elle anime la formation des militants regroupés au sein du réseau politique local et coordonne celle des administrateurs.

#### La Commission prévention

Elle est chargée de la réflexion sur la politique de prévention et du suivi du plan d'action. Elle coordonne les actions de prévention et les demandes de financement dans le cadre des partenariats et l'accompagnement des Adhérents.

#### Le Comité des engagements

En application des directives du Conseil d'administration, auquel il reporte, le Comité des engagements assure le suivi des activités d'assurance et de réassurance et supervise l'application de la politique de souscription définie par les instances concernées. Il veille également au suivi de l'évolution de la sinistralité et propose, le cas échéant, des évolutions de la politique interne de souscription et de tarification.

Par ailleurs, en sa qualité d'affiliée à la Sgam Matmut, le conseil d'Administration de la Mgéfi bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 3 Comités Spécialisés créés au niveau de la Sgam, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- Du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- Du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- Du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

## LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

La direction effective de la mutuelle est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le président du Conseil d'administration,
- Le Directeur général (dirigeant opérationnel).

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la mutuelle sont impliqués dans les décisions significatives de la mutuelle, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

#### Le Président

Il assume la responsabilité :

- de l'efficacité des fonctions clés, conjointement avec le dirigeant opérationnel,
- de la représentation en justice et dans les rapports avec les tiers,
- de l'organisation du contrôle par le Conseil d'administration de la mise en œuvre des orientations,
- du plan et du contenu de la communication institutionnelle et publicitaire,
- des partenariats, des rapports avec les pouvoirs publics, l'ACPR, les fédérations et acteurs de place,
- de l'engagement ou de la validation de la commande de consultations ou autres études techniques auprès de prestataires extérieurs,
- de l'ordonnement des dépenses d'administration des instances statutaires,
- de la coordination de l'animation, de la vie militante, du contrôle des délégations déconcentrées et de l'émission des circulaires à leur destination.

#### Le Dirigeant opérationnel

Il est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

Il est chargé de la gestion exécutive de la Mutuelle dans le respect des décisions prises par le Conseil d'Administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Mutuelle et représente la Mutuelle dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Dans le cadre de ses fonctions, le dirigeant opérationnel assume notamment la responsabilité :

- de l'organisation administrative des services,
- de la gestion de l'exécution des décisions politiques, et stratégiques des instances, notamment en matière de gestion assurancielle et financière,
- du suivi de l'évolution des activités,
- du personnel dont il assume le management et coordonne les actions,
- de la mise en place et de l'efficacité des fonctions clés placées sous son autorité, dans les conditions définies à l'article L 211-13 du Code de la Mutualité.

### LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 211-12 du Code de la mutualité, la Mgéfi a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au Directeur Général de la Sgam Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au Conseil d'Administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

## **CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE**

Les membres du Conseil d'administration, réunis à Grenoble, à l'occasion de l'Assemblée générale de la mutuelle, ont voté, le 27 juin, pour l'élection de leur nouveau président, désignant Didier Debord, pour succéder à Bruno Caron.

## **DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE LA MGEFI**

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour la mutuelle, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des adhérents de la Mgéfi.

### **LES ADMINISTRATEURS**

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont exercées à titre gratuit. Les Administrateurs sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Toutefois, en application des dispositions du Code de la Mutualité, l'Assemblée Générale peut décider d'allouer une indemnité à des Administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

### **LE DIRIGEANT OPERATIONNEL**

Le Dirigeant opérationnel de la Mgéfi bénéficie d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une part variable. Le Conseil d'administration approuve les éléments du contrat de travail du Dirigeant opérationnel.

La composante variable de la rémunération du directeur général est construite de manière qu'elle soit significative tout en restant minoritaire par rapport à la composante fixe.

Le Comité Nominations et Rémunérations de la Sgam s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

## **B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE**

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général), les responsables des fonctions clés et les Administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par la mutuelle.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	<b>Fonctions clés</b>
Modèle économique	<b>Compétences communes à toutes les Fonctions clés :</b> Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	<b>Gestion des risques :</b> Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	<b>Actuariat :</b> Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité  <b>Conformité :</b> Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité  <b>Audit interne :</b> Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

## ÉVALUATION DES COMPETENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

## ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

## ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

## **B3 - GESTION DES RISQUES**

### **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES**

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, la Mgéfi a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que la Mgéfi est prête à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestion des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur trois comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Mgéfi. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne du Groupe et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**  
Ce comité examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Mgéfi avec les objectifs fixés.  
Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.
- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**  
Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Mgéfi ainsi que les responsables de fonctions clés.
- **Le Comité CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)**  
Ce comité a pour mission :
  - de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de durabilité,
  - d'organiser la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en conformité nécessaires,
  - d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe, répondant aux enjeux RSE et impactant son activité et celle des entités solos dont Mgéfi.
- **Le Comité financier**  
Ce comité définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

## **ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES**

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels la Mgéfi peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de la Mgéfi.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris les risques émergents et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée la Mgéfi ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.
- les travaux autour des risques en matière de durabilité et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général.

## **EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)**

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. La Mgéfi utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- Son besoin global de solvabilité (BGS),
- Le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- L'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de la Mgéfi lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la procédure ORSA.

## PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la procédure ORSA.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

**La Phase 1** a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à :

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N 1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

L'évaluation du besoin global de solvabilité intègre les risques majeurs c'est-à-dire les risques les plus graves auxquels Mgéfi est exposée du point de vue de ses dirigeants. Ces risques sont identifiés et évalués dans la cartographie des risques majeurs. Celle-ci fait l'objet d'une revue annuelle afin, notamment de tenir compte des risques émergents et des risques en matière de durabilité ainsi que de l'évolution éventuelle de leur criticité. La cartographie des risques majeurs, sert ainsi dans l'ORSA à enrichir la description du profil de risque et à élaborer des scénarios de stress adaptés à l'environnement économique et opérationnel de Mgéfi.

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables. Le GPE coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité Pilotage Economique autour de la définition :

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :
  - Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de l'entité,
  - Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
  - la contribution de diverses parties prenantes internes à Mgéfi,
  - la cartographie des risques majeurs,
  - une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

**La Phase 3** porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

## PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements pour Sgam Matmut reposera sur des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

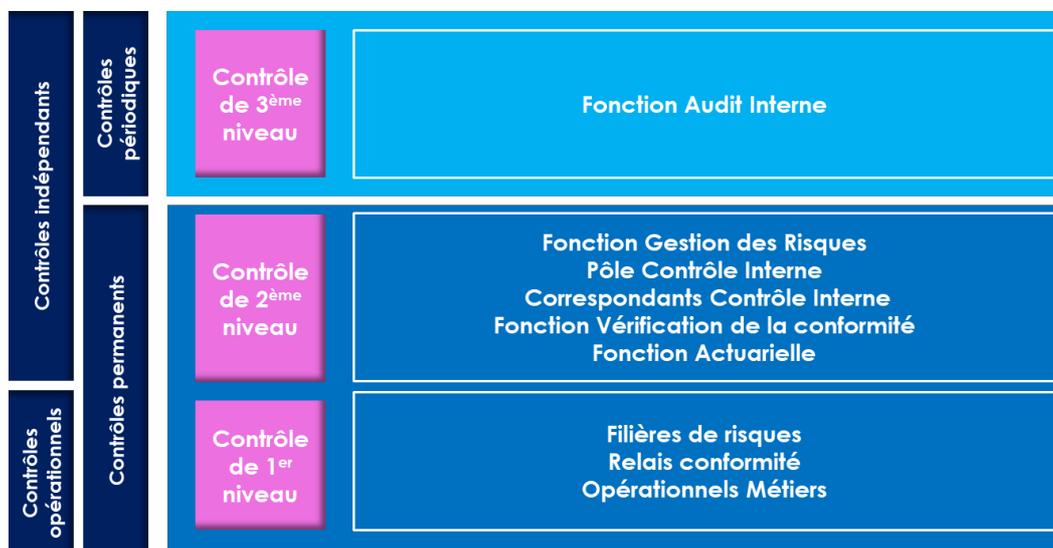
## **B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

### DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisés autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de la Mgéfi par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
- Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

## LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

### DESCRIPTION DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition de la Mgéfi au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats contrats de travail, discrimination des collaborateurs et hygiène et sécurité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de la Mgéfi.

### ANIMATION DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité de la Mgéfi, elle met en œuvre, en collaboration avec la direction du contrôle interne de la conformité de la Mgéfi, les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

## **B5 - FONCTION D'AUDIT INTERNE**

### **DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE**

La fonction d'audit interne a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de la Mgéfi des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigations ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales, réglementaires, aux normes et aux usages professionnels et déontologiques, aux politiques et directives applicables au sein de la Mgéfi ainsi qu'aux orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés sur le périmètre de la Mgéfi pour garantir la régularité et la sécurité de toutes les opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des structures et des systèmes d'information et la pertinence des organisations en place,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec la stratégie globale définie par la Mgéfi et qu'ils ont été menés à bien comme prévu,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques ainsi que les dispositifs de contrôle opérés par le système de contrôle interne.

### **ANIMATION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE**

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques et tenant compte des propositions des responsables de la Mgéfi ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de la Sgam Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la Mgéfi. Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de toute remise en cause de ce principe d'indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne,
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- l'affectation des auditeurs de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction audit interne sont formalisés dans la politique d'audit interne et la charte d'audit interne.

## **B6 - FONCTION ACTUARIELLE**

### **DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE**

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- Analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- Coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- Emet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Mgéfi,
- Contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité de la Mgéfi, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

### **ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE**

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

## **B7 - SOUS-TRAITANCE**

La Mgéfi confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

La Mgéfi s'assure avant contractualisation et tout au long de la relation du respect des critères de durabilité du prestataire.

### **POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE**

L'externalisation de ces activités expose la Mgéfi à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, la Mgéfi a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en trois catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants sensibles, autres sous-traitants.

## **SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES**

Les activités importantes ou critiques que la Mgéfi externalise sont listées ci-après :

<b>Types d'activités externalisées dans le Groupe</b>	
<b>Assurances</b>	Gestion de l'assistance
	Gestion des sinistres
	Souscription/Gestion des contrats
<b>Financier</b>	Gestion d'actifs financiers
	Échange de données informatisées
<b>SI</b>	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
	Développement informatique
<b>Logistique</b>	Archivage de dossiers de gestion
	GED de courriers entrants

La Mgéfi n'externalise aucune fonction clé.

## **B8 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE**

Le système de gouvernance de la Mgéfi, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

## **B9 - AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

## PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

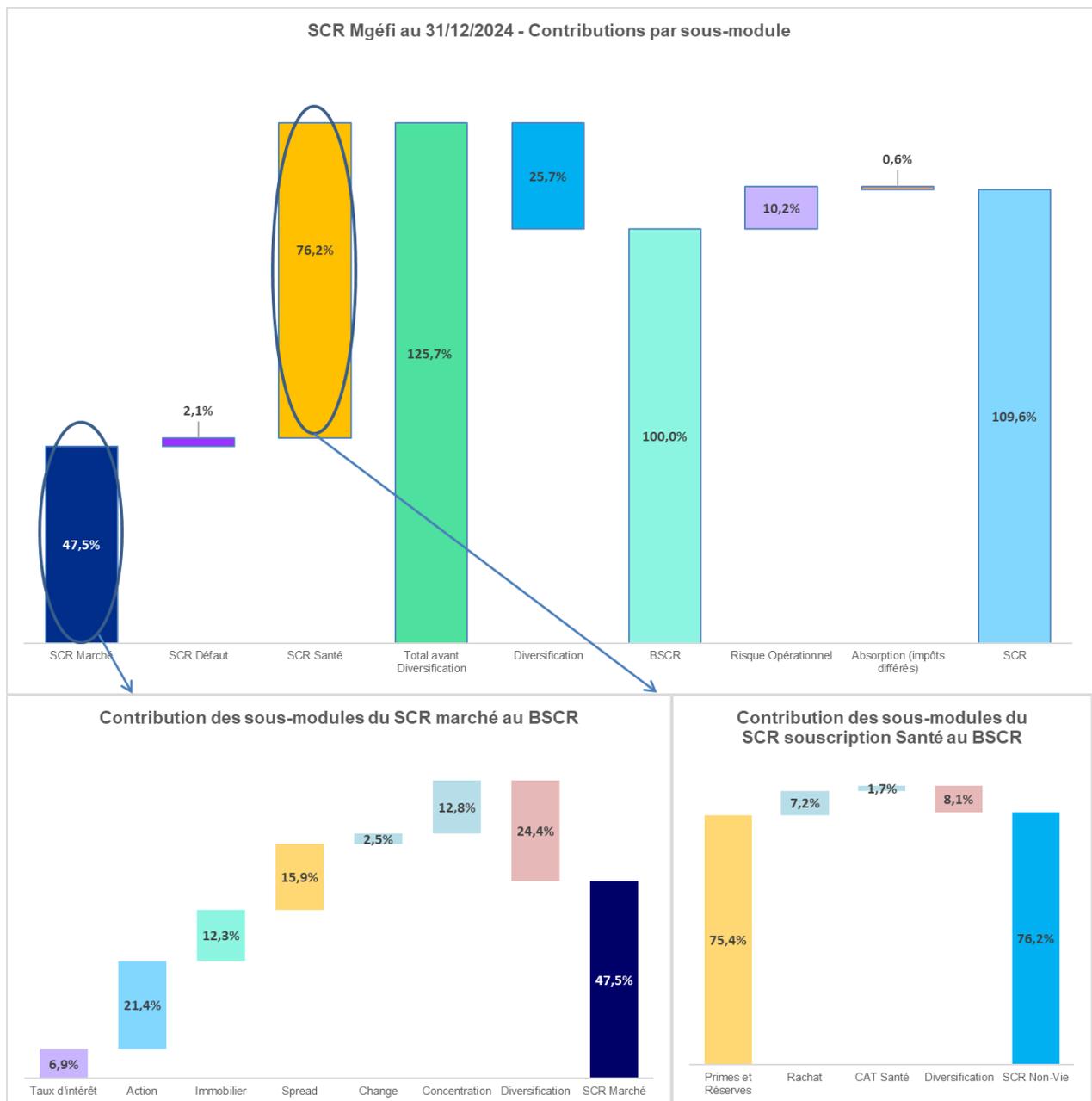
Les risques auxquels la Mgéfi est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration.

Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par la Mgéfi. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

La Mgéfi évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule réglementaire standard.



Le profil de risque de la Mgéfi est relativement standard sur le marché de la Santé.  
Les risques de souscription santé et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle.

- Le premier poste porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance frais médicaux et protection du revenu,
- Le second est principalement composé des risques Action, du risque Immobilier et du risque de Spread.

## **C1- RISQUE DE SOUSCRIPTION**

### **EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

La Mgéfi est agréée pour pratiquer des opérations en branches 1 et 2. A ce titre, elle verse des prestations santé, en complément de celles versées par le régime obligatoire de Sécurité sociale, et des indemnités pour perte de traitement et salaire.

Le risque de souscription de la Mgéfi est donc uniquement un risque de souscription « SANTE NON VIE ». Les risques liés à son activité de souscription sont principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

Son offre santé est segmentée par domaines d'activités stratégiques : celui du marché de la fonction publique d'état, celui de la fonction publique territoriale, ainsi que celui des EPIC / EPA.

Aucun changement significatif n'a affecté la période de référence.

### **DEMARCHE DE DURABILITE**

La Mgéfi s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par âge, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la Sgam Matmut et le Conseil d'Administration de la mutuelle.

### **CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

La Mgéfi propose une gamme de produits santé dans différents secteurs géographiques et dans dix différentes directions générales du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Elle entame, par ailleurs, une diversification de son portefeuille, avec la création d'une offre labellisée à destination des agents de la fonction publique territoriale ou encore en répondant à des appels d'offres de contrats collectifs.

### **REDUCTION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

La maîtrise du risque de souscription s'appuie sur :

- Le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience sur le risque protection du revenu, profils de souscription, seuils d'alerte, P/C rétrospectifs et prospectifs...)
- La construction et le suivi du budget

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté annuel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de souscription. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de souscription.

### **SENSIBILITE DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

La Mgéfi réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le stress de souscription retenu, pour l'ORSA 2024-2030, a consisté à simuler un scénario dans lequel différents éléments défavorables se cumuleraient :

- Une moindre performance commerciale sur le marché de la fonction publique d'état et territoriale,
- Une nouvelle réforme réglementaire induisant une forte augmentation des dépenses de santé (une augmentation de la base de remboursement des médecins généralistes à 30€ pris à 100 % par les organismes complémentaires),

- Un contexte économique tendu où les organismes complémentaires auraient l'obligation de geler leurs cotisations en 2025 afin de limiter la baisse du pouvoir d'achat des ménages,
- Une hypothèse de dérive de la sinistralité de 10 points en 2024 par rapport à la prévision sur une offre santé individuelle,
- Des pertes techniques sur les gains aux appels d'offres collectifs avec un P/C de première année supérieur à 100 % en 2024 avec un redressement tarifaire en 2026.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré le choc de souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau bien au-delà du seuil réglementaire de 100%.

## **C2 - RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

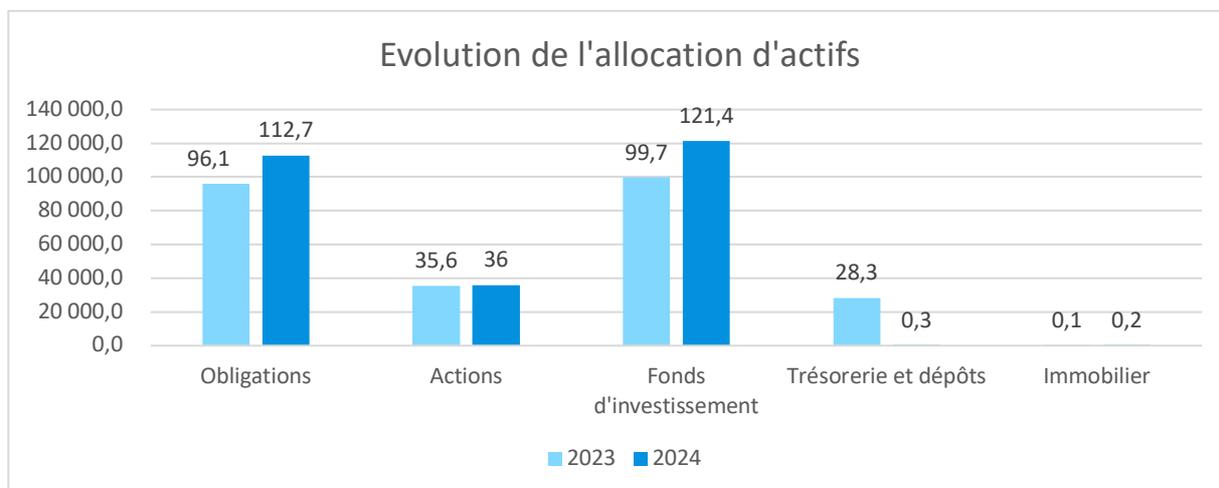
### **EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ**

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 270,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 259,9 millions d'euros en 2023.

L'augmentation s'explique par l'écart de valorisation des placements financiers de 4,8 M€ et par le réinvestissement des résultats antérieurs.

Après une année remarquable, les bourses mondiales, en 2024, ont affiché des performances contrastées suivant les zones géographiques, les classes d'actifs et les secteurs. Pour autant, la Mgéfi constate une augmentation des plus-values latentes à fin 2024.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de la Mgéfi reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

## **DÉMARCHE GÉNÉRALE DE LA MGEFI SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

La prise en compte par la Mgéfi des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes. La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de trois critères, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

La Mgéfi fait de l'investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution et de l'exclusion charbon, une priorité. Dans sa politique d'investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont l'activité et les produits contreviennent aux valeurs de la mutuelle. Ainsi, la Mgéfi a décidé, sur l'ensemble de l'année 2024, de suivre les politiques d'exclusion mises en place par notre partenaire OFI Invest : application dans les portefeuilles des listes d'exclusion Charbon, Tabac, Hydrocarbures controversés, Armes non conventionnelles, Huile de Palme, interdiction des investissements dans les entreprises ne respectant

pas le Pacte mondial des Nations Unies et dans les pays soumis à des sanctions internationales sous l'égide des Nations unies. Il est néanmoins possible pour la Mgéfi de faire des exceptions à ces listes pour des entreprises qui démontrent un engagement fort pour la transition énergétique.

Cet engagement est notamment analysé en croisant le niveau des émissions de gaz à effet de serre avec la contribution à la transition énergétique. Ainsi, des émetteurs ayant des émissions de dioxyde de carbone élevées mais qui prennent en compte la transition énergétique et écologique dans le développement de leurs activités actuelles avec par exemple, le développement de technologies « vertes », apparaissent comme des opportunités au sein de leur secteur d'activité. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Mgéfi d'accroître la place donnée à la part verte dans le portefeuille, en investissant par exemple dans des émissions de green bonds.

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 37,6 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2024 (en K€)		
Risque de marché après diversification	37 621,7	100%
Risque Taux d'intérêt	5 476,5	15%
Risque Action	16 999,6	45%
Risque Immobilier	9 710,1	26%
Risque de Spread	12 603,2	33%
Risque de Concentration	10 165,7	27%
Risque de change	1 992,3	5%
Diversification	-19 325,8	-51%

## REDUCTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de marché.

## SENSIBILITE DU RISQUE DE MARCHÉ

La Mgéfi réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Ces scénarios sont définis pour être applicables à l'ensemble de la Sgam Matmut.

Dans l'ORSA 2024, le scénario de stress financier retenu a été un stress ayant pour origine un krach immobilier type 1994-1998 mais avec une contagion au résidentiel, engendrant une crise généralisée et durable (crédit crunch et crise de confiance menant à une récession, taux et inflation en baisse, ...).

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

### **C3 – RISQUE DE CREDIT**

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels la Mgéfi est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

#### **EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT**

La Mgéfi est soumise, au risque de crédit, pour les deux types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus sensible au titre des expositions de type 2 (créances auprès des contreparties non notées, telles que les adhérents) par rapport aux expositions de type 1 (créances envers les banques).

A noter que plus de 91% des valeurs des contreparties de type 1 sont de rating A.

Par ailleurs, la Mgéfi n'a pas recours à la réassurance et n'est donc pas exposé à un risque de défaut sur ce pan.

Ainsi, du point de vue coût en capital réglementaire, le risque de défaut des contreparties représente un SCR de 1,6 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se décompose de la façon suivante :

<b>SCR Défaut 2024 (en KC)</b>		
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>1 631,9</b>	<b>100%</b>
Type 1	252,4	15%
Type 2	1 434,0	88%
Diversification	-54,5	-3%

#### **CONCENTRATION DU RISQUE DE CREDIT**

Il est détecté une concentration importante sur un établissement de crédit dans l'évaluation du risque de contrepartie de type 1. Compte-tenu du rating de cet émetteur, aucune action spécifique n'est développée.

#### **REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT**

Compte tenu du faible poids du SCR de contrepartie dans le SCR, de la bonne notation des établissements de crédit, aucune action de sélection ou de diversification sur ce risque n'est développée.

#### **SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT**

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

### **C4 - RISQUE DE LIQUIDITE**

La sensibilité au risque de gestion actif / passif est principalement importante sur les activités vie. La Mgéfi ne gère que des activités non-vie et le risque se limite donc essentiellement au risque de liquidité.

La Mgéfi a pour objectif de maintenir un taux de couverture de ses engagements supérieur à 200 %, conservant ainsi une marge confortable. Elle procède à une analyse de ces engagements induits par son activité et doit anticiper toute éventuelle asymétrie entre ses actifs et ses passifs.

Les actifs en représentation des engagements réglementés doivent respecter les principes définis dans la politique de gestion des risques d'investissement et ALM de la mutuelle.

La gestion de la liquidité fait l'objet d'une surveillance soutenue. Elle vise en premier lieu à s'assurer que les objectifs et contraintes définis soient suivis.

Le processus de surveillance mensuel et trimestriel s'opère par un suivi du ratio de l'encours d'actifs liquides de haute qualité et le ratio de liquidité des actifs sous mandat de gestion.

## BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Actuellement, la Mgéfi détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupe homogène de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d'affaires (LoB).

Les résultats (en K€) sont les suivants :

Ligne d'activité (LoB)	Au 31.12.2024
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	15 136,1

## **C5 – RISQUE OPERATIONNEL**

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

## **EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL**

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 10,2% du BSCR. Il s'établit à 8,1 M€ au 31.12.2024.

La Mgéfi a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- Les risques de conformité,
- Les risques liés aux activités sous-traitées,
- Les risques liés à l'exécution des opérations,
- Les risques liés aux ressources humaines, à l'organisation et à la gouvernance,
- Les risques liés au système d'information ou à la sécurité,
- Les risques de fraude ou de malversation,
- Les impacts des risques sur la réputation ou l'image de la Mgéfi.

## **REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL**

Pour maîtriser ses risques opérationnels, la Mgéfi s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- La mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) :
  - o La politique de contrôle interne,
  - o La politique de continuité d'activité,
  - o La politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
- La mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- Ainsi, la Sgam s'appuie sur une cartographie des risques « Groupe », avec 22 risques majeurs identifiés.
- Par ailleurs, à titre spécifique, la mutuelle s'appuie également sur une cartographie interne des risques majeurs. Ainsi, une actualisation de la cartographie des risques top-down de la Mgéfi est réalisée chaque année et validée en commission des risques et en conseil d'administration,
- L'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

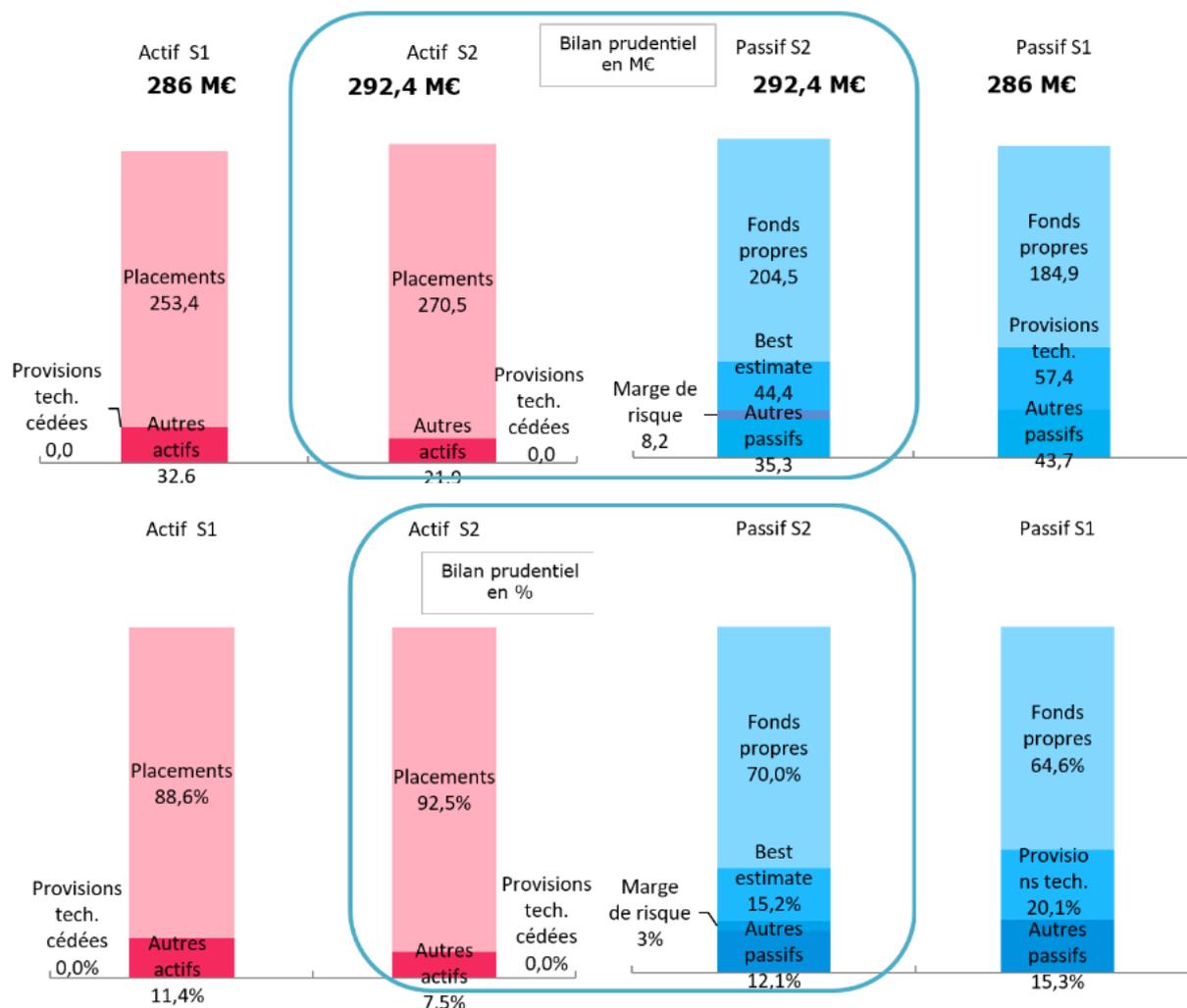
## **C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS**

La mutuelle n'identifie pas d'autres risques.

## **C7 – AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

**PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE**



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	270 263	252 988	17 275
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre			0
Participations			0
Actions	35 965	26 476	9 489
Obligations	112 667	117 058	-4 391
Fonds d'investissement	121 359	108 357	13 002
Dérivés			0
Autres	272	1 097	-825
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	191	191	0
Provisions techniques cédées			0
Prêts	212	386	-174
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	21 698	32 426	-10 728
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	0	10 728	-10 728
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	6 251	6 251	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés			0
Autres créances	14 253	14 253	0
Trésorerie	1 167	1 167	0
Autres	27	27	0
<b>Total actif</b>	<b>292 364</b>	<b>285 991</b>	<b>6 373</b>
Provisions techniques (meilleure estimation)	44 405	57 391	-12 986
Marge de risque	8 191	0	8 191
Impôts différés passif	515	0	515
Dettes subordonnées	9 000	9 000	0
Engagements sociaux	1 129	1 129	0
Autres provisions	2 417	2 417	0
Autres dettes	31 191	31 191	0
Dettes financières	30 651	30 651	0
Autres	540	540	0
<b>Total passif</b>	<b>96 848</b>	<b>101 128</b>	<b>-4 280</b>
Excédent de l'actif sur le passif	195 516	184 863	10 654

Le bilan prudentiel de la Mgéfi atteint 292,4 millions d'euros selon les normes prudentielles.

Ses placements, pour 270,3 millions d'euros de valeur de marché au 31 décembre 2024, tiennent compte des contraintes de la réglementation afin d'optimiser le couple rendement - risque de marché. 42% des actifs financiers sont placés en obligations, 45% en fonds d'investissements, et 13% en actions.

Les provisions techniques sont composées de provisions pour sinistres à payer et de provisions mathématiques et de provisions pour sinistres tardifs (IBNR).

## **D1- ACTIFS**

### **ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS**

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers. La Mgéfi ne détient pas d'actifs remis en garantie ou en nantissement.

### **DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES**

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du module actuariat de l'applicatif (DUCK CREEK Compliance) qui intègre les fichiers Ampère des partenaires financiers de la Mgéfi. Ces données servent à la valorisation prudentielle et au calcul du SCR de marché. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'applicatif DUCK CREEK Compliance, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

## METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

### Actions

Au 31 décembre, les actions cotées sont valorisées dans l'applicatif Duck Creek Compliance en valeur de marché sur la base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

### Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur la base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

### Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif Duck Creek Compliance en valeur de marché sur la base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSSDI) sur un organisme lié à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur économique.

### Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

## ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leur coût historique. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	270 263	252 988	17 275
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre			0
Participations			0
Actions	35 965	26 476	9 489
Obligations	112 667	117 058	-4 391
Fonds d'investissement	121 359	108 357	13 002
Dérivés			0
Autres	272	1 097	-825

## AUTRES ACTIFS

### METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués.

N'étant pas matériels, les autres postes ne font pas l'objet d'une actualisation.

### IMPOTS DIFFERES ACTIFS

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

## AUTRES POSTES

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

La ligne prêt action logement a été valorisée en actualisant les cash-flows futurs sur 20 ans, à partir de la courbe des taux EIOPA du 31 décembre 2024.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

## ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	191	191	0
Provisions techniques cédées			0
Prêts	212	386	-174
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	21 698	32 426	-10 728
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	0	10 728	-10 728
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	6 251	6 251	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés			0
Autres créances	14 253	14 253	0
Trésorerie	1 167	1 167	0
Autres	27	27	0

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à la Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de la Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2024.

## **D2 - PROVISIONS TECHNIQUES**

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par la mutuelle pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de la mutuelle sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

**Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.**

## **PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE**

Le tableau ci-après présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, sur l'activité assurance de frais médicaux :

Montants en KC		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques		57 391	0	0
	Meilleure estimation	44 405			
	Marge de risque	8 191			
	<b>Provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>57 391</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	Meilleure estimation	44 405			
	Marge de risque	8 191			

## BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Pour la Mgéfi, les provisions techniques constituées en norme comptable sont les suivantes :

- Provisions pour sinistres à payer,
- Provisions mathématiques
- Provisions pour tardifs (IBNR)

Les provisions techniques prudentielles sont différentes des provisions techniques constituées en norme comptable car au-delà de correspondre à une « meilleure estimation » (Best Estimate), c'est-à-dire n'intégrant pas nécessairement de marge de prudence, elles comportent une évaluation des engagements sur les survenances futures, ainsi une Risk Margin.

Les contrats commercialisés par la Mgéfi correspondent à des contrats en tacite reconduction avec émission des primes au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Il est considéré une frontière des contrats d'une année correspondant à la durée pour laquelle la Mgéfi ne peut plus se désengager unilatéralement et donc résilier les contrats ou réviser les tarifs. En effet, à la date du 31/12/N, le renouvellement des contrats prenant effet au 01/01/N+1 et les deux mois de préavis ayant été dépassés, la Mgéfi est engagée pour l'année N+1 sur les contrats en stock.

Le Best Estimate doit être calculé par ligne d'activité et par groupe de risques homogènes.

Les engagements d'assurance de la Mgéfi se répartissent dans les lignes d'activité S2 suivantes :

- « Health NSLT (Non-Similar to Life Techniques) – Medical Expense » : pour les contrats de santé individuelle et les contrats santé collectifs en assurance directe
- « Health NSLT (Non-Similar to Life Techniques) – Proportional medical expense reinsurance » : pour les contrats de santé collective en acceptation
- « Health NSLT (Non-Similar to Life Techniques) – Income Protection » : pour la garantie IPTS et le produit INDEMUO, permettant de couvrir respectivement la perte de traitements & salaires et les primes des agents.

Au 31 décembre 2024, le Best Estimate est actualisé à partir de la courbe des taux fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Une marge de risque est additionnée au BE pour obtenir une valeur des provisions techniques cohérente avec le marché. Elle est calculée à partir de la méthode dite du « Coût du capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.) qui est basée sur l'idée que l'organisme espère être rémunéré pour les risques pris. De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR « Reference Undertaking » futurs actualisés.

## FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT

Les événements climatiques et leurs impacts sur les personnes induisent des changements dans la consommation médicale qui sont pris en compte dans le risque de provisionnement.

## NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

S'agissant d'éléments estimatifs basés sur l'observation du passé, les provisions techniques comportent une part d'incertitude. Dans le cadre de cette évaluation, les incertitudes liées au calcul des provisions techniques sont les suivantes :

- Sur l'évaluation des provisions de sinistres : incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres,
- Sur l'évaluation des provisions de primes : incertitude liée à la sinistralité future et aux frais futurs.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La Mgéfi n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques et sur les taux). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur, ni la courbe des taux transitoires, ni la déduction transitoire. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## **D3 – AUTRES PASSIFS**

### **METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION**

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19 et ils sont comptabilisés dans les comptes sociaux.

#### **IMPOTS DIFFERES PASSIFS**

Ils sont détaillés dans la partie E.

#### **AUTRES POSTES**

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

#### **ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES**

Aucun écart.

#### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à la Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2024.

## **D4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES**

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

## **D5 – AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

## **PARTIE E - GESTION DU CAPITAL**

### **E1- FONDS PROPRES**

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la Mgéfi. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée. Les fonds propres économiques sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présenté dans le tableau suivant :

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
<b>Fonds propres</b>	<b>193 863</b>	<b>189 419</b>	<b>4 444</b>	<b>2,3%</b>
Capital en actions ordinaires			0	
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			0	
Fonds initial	132 047	132 047	0	
Réserves et résultat	52 816	48 372	4 444	9,2%
Dettes subordonnées	9 000	9 000	0	100,0%
Intérêts minoritaires	0	0	0	
Autres	0	0	0	
<b>Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>10 654</b>	<b>3 076</b>	<b>7 577</b>	<b>246,3%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	17 275	12 520	4 755	38,0%
Annulation des FAR			0	
Revalorisation des PT y compris MR	4 795	2 349	2 446	104,1%
Revalorisation des Créances de réassurance			0	
Réévaluation autres actifs	-10 902	-11 793	891	-7,6%
Réévaluation autres passifs			0	0,0%
Impôts différés	-515		-515	0,0%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			0	
Fonds propres non disponibles pour le groupe			0	
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2			0	
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>204 516</b>	<b>192 495</b>	<b>12 021</b>	<b>6,2%</b>

La dette subordonnée concerne l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant nominal total de 1 000€ par titre pour un total de 9 000 titres.

**Tableau sur l'émission de dettes subordonnées**

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs	Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
30/09/2023	9 000 titres (TSDI) - 1k€ - MASFIP	30/09	9 000k€	non

### **CLASSIFICATION DES FONDS PROPRES**

Les Fonds Propres de la Mgéfi sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de 235,5%, les fonds propres prudentiels pour 204,5 millions d'euros couvrent plus de 2 fois le SCR.

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	52 596	47 771	4 825	10,1%
<b>Fonds propres de base</b>	<b>204 516</b>	<b>192 495</b>	<b>12 021</b>	<b>6,2%</b>
niveau 1 non restreint	195 516	183 495	12 021	6,6%
niveau 1 restreint	9 000	9 000	0	0,0%
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>204 516</b>	<b>192 495</b>	<b>12 021</b>	<b>6,2%</b>
niveau 1 non restreint	195 516	183 495	12 021	6,6%
niveau 1 restreint	9 000	9 000	0	0,0%
<b>MCR</b>	<b>21 715</b>	<b>20 598</b>	<b>1 117</b>	<b>5,4%</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>941,8%</b>	<b>934,5%</b>	<b>7,3 points</b>	<b>0,8%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>204 516</b>	<b>192 495</b>	<b>12 021</b>	<b>6,2%</b>
niveau 1 non restreint	195 516	183 495	12 021	6,6%
niveau 1 restreint	9 000	9 000	0	0,0%
<b>SCR</b>	<b>86 861</b>	<b>82 393</b>	<b>4 468</b>	<b>5,4%</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>235,5%</b>	<b>233,6%</b>	<b>1,8 points</b>	<b>0,8%</b>

Au 31/12/2024, le ratio de solvabilité s'élève à 235,5% contre 233,36% en 2023. Cette augmentation de 1,8 points s'explique principalement :

- Par la hausse des fonds propres de 12 M€
- Comparativement à la hausse plus contenue du SCR de 4,5 M€, due à l'augmentation du risque de souscription santé et du risque marché.

L'augmentation des fonds propres est due à des mouvements favorables :

- A l'acquisition du résultat 2024 (4,4 M€),
- A la baisse des actifs incorporels qui ne sont pas valorisés en Solvabilité 2 (0,9 M€),
- Une augmentation du différentiel entre les provisions émanant des comptes sociaux et des provisions Solvabilité 2, meilleure estimation et marge de risque (2,4 M€),
- A un passage d'une position nette active d'impôts différés non portée au bilan prudentiel 2023 à une position nette passive, soit un différentiel défavorable de 0,5 M€,
- A des écarts de valorisation du bilan actif en valeur économique en augmentation de 4,8 M€ par rapport à l'année précédente, hausse expliquée par l'évolution favorable des marchés financiers.

## IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporels entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
  - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
  - Le taux d'imposition retenu pour 2024 est de 25.83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
  - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
  - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
  - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée
- En cas de dégagement d'un impôt différé actif, l'impôt différé actif est plafonné à zéro, et n'est donc pas comptabilisé à l'actif du bilan prudentiel.

En 2024, les impôts différés passifs sont supérieurs aux impôts différés actifs, le solde net (0,5 M€) est inscrit au passif.

En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables
Actifs d'impôts différés	206	
Passifs d'impôts différés	721	

La Mgéfi a prise en compte dans son calcul de marge de solvabilité, le net entre les impôts différés passifs et actifs. Ainsi, l'ajustement du SCR visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés est de 0,5 M€.

## **E2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS**

### **INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

La Mgéfi n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Aussi, le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en KC	SCR 2024	SCR 2023	2024 / 2023	
<b>Risque de marché</b>	<b>37 622</b>	<b>34 875</b>	<b>2 747</b>	7,9%
Risque taux d'intérêt	5 477	5 102	374	7,3%
Risque action	17 000	15 849	1 150	7,3%
Risque immobilier	9 710	9 940	-230	-2,3%
Risque de spread	12 603	10 550	2 053	19,5%
Risque de change	1 992	1 864	129	6,9%
Risque de concentration	10 166	9 737	428	4,4%
Diversification entre les modules marché	-19 326	-18 168	-1 158	6,4%
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>1 632</b>	<b>3 197</b>	<b>-1 565</b>	-48,9%
<b>Risque de souscription Santé</b>	<b>60 395</b>	<b>56 772</b>	<b>3 623</b>	6,4%
Santé similaire à la Vie	0	0	0	
Santé similaire à la Non-Vie	60 047	56 426	3 621	6,4%
Risque CAT santé	1 339	1 325	13	1,0%
Diversification entre les modules Santé	-990	-980	-10	1,1%
<b>Diversification</b>	<b>-20 392</b>	<b>-20 104</b>	<b>-288</b>	1,4%
<b>Risque sur les immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>SCR de base</b>	<b>79 257</b>	<b>74 739</b>	<b>4 518</b>	<b>6,0%</b>
Risque opérationnel	8 119	7 654	465	6,1%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0	0	0	
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-515	0	-515	
<b>SCR</b>	<b>86 861</b>	<b>82 393</b>	<b>4 468</b>	<b>5,4%</b>
<b>MCR</b>	<b>21 715</b>	<b>20 598</b>	<b>1 117</b>	<b>5,4%</b>

Le SCR augmente de 4,5 millions d'euros, soit +5,4%. Cette augmentation s'explique par différents effets :

- Le SCR Santé est en hausse à la suite de l'augmentation des volumes de primes N+1,
- Le SCR marché suit l'évolution à la hausse de la valeur de placement du portefeuille,
- Le risque de défaut des contreparties revient à un niveau normalisé après une année 2023 en forte hausse, après une concentration marquée auprès de la Société Générale,
- La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

## **E3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Ce paragraphe est sans objet pour la Mgéfi qui n'utilise pas de modèle interne.

## **E4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

## **E5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Les fonds propres économiques de la Mgéfi, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

## **E6 – AUTRES INFORMATIONS**

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité  
et  
la situation financière**

**Mgéfi**

**ANNEXE**

**ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS**

**Données au 31 décembre 2024  
en milliers d'euros**

Devise d'affichage : k EUR

**S.02.01.02**

**Bilan**

		<b>Valeur Solvabilité II</b>
		<b>C0010</b>
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	191
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	270 263
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	35 965
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	35 965
Obligations	R0130	112 667
Obligations d'État	R0140	4 103
Obligations d'entreprise	R0150	108 564
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	121 359
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	272
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	212
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	212
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 251
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	14 253
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 167
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	27
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>292 364</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	52 596
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	52 596
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	44 405
Marge de risque	R0590	8 191
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 417
Provisions pour retraite	R0760	1 129
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	515
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	641
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	395
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	30 010
Passifs subordonnés	R0850	9 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	9 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	146
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>96 848</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>195 516</b>

Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobiles	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>																	
Brutes - assurance directe	R0110	243 105	23 959														267 064
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	3 573	0														3 573
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																0
Part des réassureurs	R0140	0	0														0
Nettes	R0200	246 678	23 959														270 637
<b>Primes acquises</b>																	
Brutes - assurance directe	R0210	243 105	23 959														267 064
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 573	0														3 573
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																0
Part des réassureurs	R0240	0	0														0
Nettes	R0300	246 678	23 959														270 637
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brute - assurance directe	R0310	206 139	29 237														
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	3 423	0														3 423
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																0
Part des réassureurs	R0340	0	0														0
Nette	R0400	209 563	29 237														238 799
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	27 970	2 746														30 716
<b>Solde - Autres dépenses / recettes techniques</b>	R1200																2 882
<b>Total des dépenses</b>	R1300																33 598

Devise d'affichage : k EUR

**S.17.01.02**  
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0															0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0															0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brutes - total	R0060	-13 266	271															-12 995
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0															0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-13 266	271															-12 995
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brutes - total	R0160	14 837	42 562															57 399
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0															0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	14 837	42 562															57 399
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	1 572	42 833															44 405
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	1 572	42 833															44 405
<b>Marge de risque</b>	R0280	6 635	1 556															8 191
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	8 207	44 389															52 596
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0															0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	8 207	44 389															52 596

Devise d'affichage : k EUR

**S.19.01.21 - 01 Accident**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés) - Total activités non-vie (montant absolu)**

Année	Année d'évolution											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +						
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110						
Précédentes	R0100																-16
N-9	R0160	157 167	19 603	839	112	1 689	1 172	424	175	30	-31						
N-8	R0170	159 024	16 153	654	1 547	2 523	1 077	442	142	66							
N-7	R0180	162 905	12 695	2 602	2 008	1 626	994	165	4								
N-6	R0190	183 367	16 990	2 661	2 076	2 113	1 125	233									
N-5	R0200	177 035	16 988	3 638	2 652	2 424	1 381										
N-4	R0210	162 944	17 655	2 433	2 417	2 186											
N-3	R0220	185 835	18 433	3 928	3 183												
N-2	R0230	194 724	21 493	3 573													
N-1	R0240	192 685	22 095														
N	R0250	200 151															
													<b>Total</b>	R0260	232 824	2 871 955	

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (montant absolu)**

Année	Année d'évolution											Fin d'année (données actualisées)						
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +							
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300							
Précédentes	R0100																	1
N-9	R0160	0	7 186	4 004	2 857	1 184	337	349	106	30	1							
N-8	R0170	31 952	8 055	4 147	2 739	3 569	306	262	134	8								
N-7	R0180	25 771	6 624	4 403	4 853	1 070	518	94	51									
N-6	R0190	25 387	6 567	2 833	2 354	901	320	190										
N-5	R0200	27 957	6 518	1 038	2 303	1 486	373											
N-4	R0210	32 043	7 219	1 084	2 923	1 037												
N-3	R0220	37 515	7 009	4 591	4 378													
N-2	R0230	33 683	11 427	6 227														
N-1	R0240	32 012	11 220															
N	R0250	35 515																
													<b>Total</b>	R0260	57 399			

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 01**

**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	132 047	132 047		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	63 470	63 470			
Passifs subordonnés	R0140	9 000		9 000	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>204 516</b>	<b>195 516</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	204 516	195 516	9 000	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	204 516	195 516	9 000	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	204 516	195 516	9 000	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	204 516	195 516	9 000	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>86 861</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>21 715</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>2,35</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>9,42</b>				

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	195 516
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	132 047
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>63 470</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	15 136
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>15 136</b>

Devise d'affichage : k EUR

**S.25.01.21**

**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	37 622	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 632		
Risque de souscription en vie	R0030		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	60 395	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-20 392		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>79 257</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	8 119
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>86 861</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	86 861
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

<b>Approche concernant le taux d'imposition</b>		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	non

<b>Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés</b>		LAC DT C0130
LAC DT	R0640	-515
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-515
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Devise d'affichage : k EUR

**S.28.01.01 - 01**

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	19 315	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/de s véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 572	246 678
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	42 833	23 959
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

**Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie**

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/de s véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	19 315
Capital de solvabilité requis	R0310	86 861
Plafond du MCR	R0320	39 088
Plancher du MCR	R0330	21 715
MCR combiné	R0340	21 715
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>21 715</b>

